

**Réunion d'ouverture de la négociation**  
**« Parcours Professionnel, Rémunération, Carrières »**  
**1<sup>er</sup> Juillet 2014**

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui afin de **définir la méthode ainsi que le calendrier** de la négociation que nous allons mener à compter du mois de septembre prochain sur la fonction publique de carrière. Ce que je vous propose, c'est une **négociation approfondie** qui nous permette de co-construire, ensemble, la **grande réforme destinée à assurer l'avenir de notre fonction publique.**

Pour atteindre notre objectif - **renforcer et moderniser la fonction publique de carrière** – une seule méthode est en effet possible : **celle du dialogue social** et des engagements réciproques. Il s'agira donc de s'appuyer sur les propositions du gouvernement et sur les vôtres afin de rénover en profondeur notre modèle de fonction publique et d'en assurer la pérennité. Afin aussi, d'apporter un meilleur service à nos concitoyens.

Avec cette négociation, nous adapterons la fonction publique de carrière aux évolutions qu'a connues l'action publique depuis 30 ans et nous la préparerons à porter nos services publics pour les prochaines décennies. Pour ce faire, je souhaite que nous puissions **conforter ses fondamentaux** et définir ce que doivent être les parcours professionnels et les rémunérations des agents. Il

faudra également réexaminer les règles et les dispositifs de ce modèle qui - depuis la loi Le Pors - ont eu tendance à se rigidifier, sans pour autant être réinterrogés.

Les sujets que nous aborderont sont donc très nombreux. Ils sont également d'une grande complexité. C'est la raison pour laquelle la **négociation que je vous propose se tiendra sur un temps long.**

Ainsi, elle pourrait se dérouler **de septembre à mai**, avec une interruption entre mi-novembre et début janvier pour vous permettre de vous consacrer pleinement aux élections, de recomposer vos délégations sur la base de leurs résultats et pour respecter le calendrier des vacances scolaires. Bien sûr, si nos travaux ne sont pas achevés en mai, nous pourrions poursuivre la négociation jusqu'au mois de juin voire, jusqu'à la mi-juillet.

Concernant la méthode, **j'ai entendu vos demandes d'aborder rapidement les chantiers relatifs à l'architecture statutaire et aux grilles de rémunération.**

Le calendrier que je vous propose - je vous engage à vous référer, pour une compréhension plus aisée, au document qui vous est remis sur table - prévoit d'entamer, à partir du mois de septembre et simultanément, la séquence 1 sur la gestion des emplois et la séquence 2 sur l'architecture statutaire. De poursuivre ensuite, avec la séquence 3 sur les règles de gestion et la séquence 4 sur les grilles. De terminer enfin, par la séquence conclusive numéro 5.

**Chacune de ces 5 séquences est divisée en thèmes**, auxquels correspondent à chaque fois une réunion. Ces **réunions seront longues** afin que nous puissions approfondir chaque sujet, le plus possible. Ainsi, au sein de chaque séquence, chaque réunion - à l'exception de la première - sera l'occasion d'un débat sur le

thème dont elle fait l'objet et d'un nouvel échange sur le thème traité précédemment. Elle durera donc a minima 4 heures.

Pour un dialogue approfondi, mon cabinet sera présent à chacune des réunions. En ce qui me concerne, **je présiderai, à la fin de chaque séquence, une réunion de synthèse** qui recensera les positions de chacun, sur les différents thèmes. A cette occasion nous pourrons dresser le constat des accords et des éventuels désaccords.

Maintenant que je vous ai exposé **le cadre général de la négociation envisagée**, et avant de vous laisser la parole pour en débattre, quelques précisions sur le contenu de deux séquences particulières.

La **séquence 1 d'abord, qui traitera de la gestion des emplois**, pour vous dire qu'elle ne comprendra pas les mesures d'accompagnement des réformes engagées - réforme territoriale et réforme de l'Etat. Le gouvernement souhaite évidemment **débattre de ces sujets avec les organisations syndicales**, car il n'est pas envisageable que de telles mesures soient prises sans concertation ni dialogue social. Il est néanmoins préférable de les aborder – en parallèle de PPCR - à l'occasion d'une **discussion ad hoc, inscrite à l'agenda social, au 1er trimestre 2015**. De cette façon, vous serez consultés dès le début sur la préparation des mesures d'accompagnement des agents. Tout sera donc fait pour rassurer et sécuriser la situation de ceux qui seront affectés par les réformes et notamment par les mobilités subies du fait de restructurations de service.

La séquence 5 - destinée à préparer l'accord et à redéfinir la politique salariale - comportera quant à elle un **chapeau de synthèse qui réaffirmera les principes généraux de la réforme de la fonction publique de carrière**. Il y aura à cet effet, **autant de sous-accords que nécessaire**, pour que chacune des

organisations syndicales que vous représentez puissent signer lorsqu'elle cela lui est possible. Le gouvernement souhaite bien entendu un maximum de signatures mais il est conscient également, que tout ne fera pas forcément consensus.

Mesdames et Messieurs, cette négociation que je vous propose d'entamer aujourd'hui, je l'ouvre en toute transparence avec vous. **J'ai mandat** des plus hautes autorités de l'Etat pour la conduire, je dispose également d'une **enveloppe budgétaire sur le budget triennal 2015-2017** et, j'ai l'assurance **d'enveloppes sur les budgets triennaux suivants.**

C'est donc une occasion unique pour faire évoluer les **conditions d'emploi dans la fonction publique**, réexaminer la construction des corps et cadres d'emplois et réformer l'architecture statutaire.

C'est l'opportunité aussi de **simplifier la gestion des ressources humaines**, de renforcer l'unité de la fonction publique et de favoriser les mobilités.

C'est dans le cadre de cette négociation aussi, que nous pourrons **revoir la grille de rémunération** et définir une véritable politique salariale.

Alors bien sûr, **la mise en œuvre de la réforme - si nous parvenons à un accord - sera probablement longue**, notamment en ce qui concerne les statuts et les rémunérations. Je vous l'ai dit, cela pourra prendre 5 ans, 7 ans ou même 10 ans. Nous ne pourrons en effet redonner de l'ampleur à la grille dans chaque catégorie, reconstruire les écarts entre catégories et basculer de l'indemnitare dans l'indiciaire en une seule fois, **tant les grilles sont aujourd'hui déstructurées.**

Mais j'ai bien conscience aussi que les attentes sont très fortes et qu'il nous faut avancer le plus vite possible. C'est pourquoi je m'engage, alors que nous ouvrons tout juste cette négociation, à ce qu'une **première revalorisation de la grille intervienne au 1er janvier 2016**. Et pour garantir les vagues de revalorisations suivantes qui interviendront probablement en 2018 ou 2019 ainsi qu'en 2020 ou 2021, je ferai en sorte d'engager les prochains gouvernements en les inscrivant dans les textes.

Je vous propose donc avec cette négociation, de **reconstruire véritablement les grilles** ; ce qui est déjà une avancée majeure. Je vous propose également de travailler sur des sujets essentiels pour l'avenir de notre fonction publique de carrière ; des sujets qui, traités simultanément pour la première fois, nous permettront de la conforter, de la renforcer et de la pérenniser.

Je souhaite donc que nous nous mettions au travail dès septembre et je vous laisse maintenant la parole si vous avez des propos liminaires.